

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1927

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	20 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
« Pass Culture du spectacle vivant » <i>(ligne nouvelle)</i>	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le Pass culture est une mesure de pouvoir d'achat bienvenue à destination des jeunes, la démonstration de sa capacité de "démocratisation culturelle" vantée par le gouvernement reste à faire. L'absence de stratégie de médiation culturelle dans la 1ère partie du dispositif conduit à la

répétition de comportements de consommation, loin de permettre la découverte de nouvelles pratiques et de nouvelles esthétiques.

Cet amendement vise à rediriger les fonds du Pass Culture vers le spectacle vivant afin d'en démocratiser la fréquentation qui demeure encore aujourd'hui socialement située. La politique de démocratisation culturelle ne saurait se résumer à une logique de "bon d'achat". L'adolescence est une période de construction des habitudes et il appartient aux politiques culturelles de promouvoir chez les jeunes l'apprentissage de la diversité des représentations du monde et des formes d'esthétiques.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 20 millions d'€ supplémentaires à un nouveau programme « Pass Culture du spectacle vivant » (ligne nouvelle) à l'action 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant dans le programme Création. L'amendement prélève en CP et AE 20 millions d'€ le programme "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" au sein de son action 02 – "Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle" et sa sous action "Pass Culture".